

Partager les emplois, c'est partir en retraite plus tôt !

La réforme des retraites était sortie par la porte grâce à une très large mobilisation à laquelle Solidaires a contribué et la crise du Covid lui a porté le coup de grâce. Mais elle revient par la fenêtre dès la sortie de l'été, à en croire la succession d'annonces gouvernementales.

L'objectif est toujours le même : réduire la dépense des retraites en faisant cotiser et donc travailler plus longtemps (sachant qu'en 2019, à peine 35 % des 60-64 ans étaient en situation d'emploi) pour disposer d'une pension de retraite complète à taux plein. Tout en reculant l'âge légal d'ouverture des droits, on recule ainsi l'âge moyen de départ, ce qui a pour effet de verser une retraite moins longtemps et de baisser la pension de tout le monde puisque la durée moyenne de cotisation validée reste à 37 ans...

L'alibi est, lui aussi, toujours construit de la même façon pour toutes les branches de la sécurité sociale (retraites, maladie...) comme pour l'assurance chômage. Pour réduire les déficits, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse d'encadrer, voire de réduire, les dépenses sociales selon une approche purement comptable et de refuser toute augmentation de cotisations. C'est ainsi que le niveau des remboursements santé a régulièrement baissé, que les hôpitaux ont dû fermer des lits, que l'âge de départ à la retraite a été régulièrement reculé, que le montant des allocations chômage a diminué, ...

Dans un contexte de chômage de masse, reculer l'âge de la retraite ne fait que déplacer le problème des caisses de retraite vers les caisses du chômage ou les minimas sociaux. Macron lui-même déclarait avec véhémence, le 25 avril 2019 : « *Tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage dans notre pays, franchement ce serait assez hypocrite de décaler l'âge légal* »¹. On n'aurait pas dit mieux ! C'était d'ailleurs une promesse de campagne de ne pas y toucher.

Or, depuis plus de 30 ans, le problème du chômage n'a pas été réglé, loin s'en faut ! En outre la crise de la Covid risque d'aggraver la situation en grossissant les rangs des millions de travailleuses et de travailleurs aujourd'hui sans emploi alors qu'ils et elles souhaiteraient en avoir.

Contraindre les plus âgées d'entre nous à travailler plus longtemps, pour celles et ceux qui en ont encore la possibilité, c'est priver mécaniquement de l'accès à l'emploi autant de plus jeunes.

En effet, dans les grandes entreprises comme dans la Fonction Publique, la direction (ou l'État) fixe chaque année un effectif cible. Ainsi quand une personne part à la retraite, une autre est embauchée. Si elle tarde son départ à la retraite pour cause de recul de l'âge légal ou d'augmentation de la durée de cotisation, l'embauche est gelée. Pour les petites entreprises, l'effet est le même : quand un technicien, un commercial, un comptable ou tout autre salarié·e part à la retraite, l'entreprise doit bien le remplacer ...

D'autre part, une grande partie des travailleuses et des travailleurs ne sont plus dans l'emploi au moment du départ à la retraite¹. Soit parce qu'ils et elles n'ont toujours pas retrouvé d'emploi ou parce qu'ils et elles sont dans l'incapacité d'occuper un emploi en raison d'un état de santé dégradé lié à l'usure professionnelle, à des accidents du travail ... On voit bien ici que dans tous les cas ...

¹ Seulement 20% environ des travailleurs et travailleuses ont un emploi à temps complet ou partiel à 62 ans (COR, juin 2019, figure 1.25)

¹ Grande conférence de presse post-Grand débat, le 25 avril 2019

Un.e retraité.e en plus, c'est un.e chômeur/se en moins !

Par quel tour de passe-passe le gouvernement et les économistes néolibéraux comptent-ils nous faire gober qu'il est sage de forcer les salarié.es à travailler plus longtemps, au-delà même de leur espérance de vie en bonne santé, pour le seul plaisir de laisser à la porte les millions de jeunes et moins jeunes qui attendent désespérément un emploi ?

Au moyen de quel écran de fumée veulent-ils nous faire avaler qu'il serait normal, nécessaire, naturel de travailler plus longtemps alors que la diminution régulière du temps de travail depuis plus de 150 ans a été l'une des plus grandes conquêtes sociales au service de la qualité de vie et de la santé des travailleurs/ ses ? Depuis le début de l'ère industrielle et jusqu'aux premières mesures régressives des années 1993, le temps de travail a été divisé par deux, en le diminuant sur la journée (elle était de 12 h en 1848), sur la semaine (70 h en 1909), dans l'année avec les congés payés et à l'échelle d'une vie avec l'interdiction du travail des enfants et la retraite¹. Dans le même temps, la productivité horaire a été multipliée par 30 et, malgré la baisse du temps de travail, la richesse produite a été multipliée par 16 et a permis toutes les avancées sociales. A chaque fois, le patronat a crié à la catastrophe économique ... qui ne s'est jamais produite, au contraire ! Rien de très neuf, donc.

Cette lutte contre les capitalistes et pour la réduction du temps de travail doit se poursuivre ! Solidaires revendique dès à présent la semaine de 32 h sur 4 jours sans perte de salaire ni flexibilité.

La crise sanitaire, la crise sociale, tout comme la crise écologique ne leur a bien sûr rien appris : ni la nécessité de questionner nos modes de production, de ralentir, de consommer moins donc de travailler moins², ni celle de partager les emplois.

Les capitalistes voudraient continuer à nous imposer une société toujours plus inégalitaire, consumériste, destructrice des humains comme de la planète. Nous ne les laisserons pas faire !

A l'opposé des réformes en cours et en projets (retraite à points) et de toutes celles mises en place depuis 1993 qui ont conduit à allonger la durée de cotisation, retarder l'âge de départ à la retraite et diminuer le montant des pensions, Solidaires revendique un autre projet de société :

→ Un projet qui partage les emplois, et donne à tou.te.s les moyens de vivre et non pas survivre à la retraite en-dehors du marché du travail. Cela passe par :

- L'accès de tou.te.s à une retraite à 60 ans et 55 ans pour les travaux pénibles, équivalente à 75 % de nos meilleurs salaires, sans aucune pension de retraite inférieure au SMIC.
- Une réduction des inégalités des revenus d'activité et notamment des salaires.
- La semaine de 32 h sur 4 jours sans perte de salaire, compensée obligatoirement par des recrutements. La réduction du temps de travail ne doit pas être prétexte à son intensification.

→ Une société qui permette à chacun.e de vivre décemment en étant libéré.e du « marché du travail » et qui garantisse la solidarité entre tous, entre les générations mais aussi au sein de chaque génération.

Pour nous, le monde d'après passe par là !

Départ en retraite
à 60, 62, 64 ans...



¹ « Travailler moins pour polluer moins », Le Monde diplomatique, Juin 2021

² Id : Les études sur le sujet montrent « un lien étroit entre notre temps de travail et notre empreinte écologique »